

COMMUNE DE SAINT MARS DU DESERT

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N°2022/0705 - **Circulation alternée** pour travaux
de branchement aérosout. EDF
- TIERS LIEU – 17, rue du 03 Août 44 - EL2D »

Le Maire de la Commune de Saint-Mars-du-Désert,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Locales, articles L 2212-2, L 2213, L 2213-5 et L 2512-3,

Vu l'instruction ministérielle sur la circulation routière, approuvée par arrêté du 26 juillet 1974,

Vu la déclaration de l'entreprise EL2D en vue de réaliser des travaux de branchement aérosout. EDF au
« TIERS LIEU - 17, rue du 03 Août 44 » **du 01 au 17 Février 2023 de 09h00 à 18h00.**

Considérant les mesures de sécurité à prendre pendant la durée des travaux,

ARRETE :

Article 1 : En raison des travaux de « branchement aérosout. EDF au « TIERS LIEU – 17 ,rue du 03 Août 44 » par l'entreprise EL2D, **la circulation sera alternée au droit du chantier du 01 au 17 Février 2023 de 09h00 à 18h00.**

Article 2 : La signalisation sera mise en place conformément à la réglementation par l'entreprise EL2D qui a en charge les travaux.

Article 3 : Le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Nort sur Erdre, le Directeur Général des Services, la Police Rurale, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- affiché et publié aux lieux habituels de la Commune **et sur place.**

Fait et arrêté à ST MARS DU DESERT, le 30 Novembre 2022

Le Maire



Barbara NOURRY

M. Jean-François CHARRIER

Adjoint aux Affaires Générales